

Acte n°2024-08

Le Conseil d'administration, en sa séance du 31 mai 2024, sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L712-3 et R719-64;
- Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

Prend l'acte suivant :

OBJET: Débat sur les orientations budgétaires 2025

Les membres du Conseil d'administration ont été invités à débattre sur les orientations budgétaires au titre de l'année 2025, sur la base du document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 3 juin 2024

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 10 juin 2024 Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 10 juin 2024